

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 180-2019  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2019.RRGR.216  
  
Déposée le: 08.07.2019  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Heyer (Perrefitte, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Oui 09.09.2019

N° d'ACE: du  
Direction: Direction des finances  
Classification: –



### Suppression de postes dans la Région Jura bernois de l'Intendance des impôts : quelles motivations de la Direction des finances ?

Selon nos informations, les employés de l'Intendance des impôts à Moutier ont été informés en date du 4 juillet 2019 d'une réorganisation conséquente de leur service. En effet la Direction des finances a pris la décision de regrouper dans les prochains mois les services décentralisés de l'Intendance des impôts des deux régions du Seeland (siège à Bienne) et du Jura bernois (siège à Moutier) en une seule entité, tout en maintenant une antenne à Moutier. Toujours selon nos sources, quatre postes « clés » de la Région Jura bernois, le responsable de la région, la cheffe du domaine des salariés, le chef du domaine des entreprises et le chef de l'encaissement seraient supprimés. Pour le reste du personnel il n'y aurait a priori aucun changement à court terme, toutefois certains employés pourraient être déplacés à Bienne.

Dans un communiqué datant du 24 août 2018, le Conseil-exécutif faisait part de son intention de supprimer 80 postes jusqu'à la fin de 2021 (toutes Directions et Chancellerie confondues), et ce afin de mettre en œuvre la déclaration de planification du député Brönnimann adoptée en novembre 2017 par le Grand Conseil. Celle-ci demandait une réduction de trois pour cent des postes dans l'administration centrale. Pour la Direction des finances, cela signifie que 9,5 postes devraient disparaître. Il a été décidé par la direction de l'Intendance au niveau cantonal, que 5,5 unités seraient supprimées sur l'ensemble des services (réduction linéaire). Les régions Jura

bernois et Seeland devront donc réduire proportionnellement leurs unités. Il est consternant de constater que la Direction des finances décide de supprimer en sus au moins quatre postes « clés » dans le Jura bernois. Ainsi donc, les deux régions subissent un double effet : une réduction linéaire et une réduction supplémentaire. Il se pose clairement la question de la solidarité entre les régions.

Le Conseil-exécutif ajoutait en plus dans son communiqué d'août 2018 que « cette réduction d'effectifs sera réalisée dans la mesure du possible par des fluctuations naturelles et des gains de productivité. » Or, force est de constater que le plan prévu pour le service décentralisé de l'Intendance des impôts situé à Moutier est tout autre. Il est d'autant plus inadmissible que ce sont des postes de direction occupés par des francophones qui seront supprimés et qu'on enlève par ce moyen le pouvoir décisionnel du Jura bernois pour le déplacer à Bienne. En effet les quatre postes de direction à Moutier seront supprimés, et même si les quatre postes de direction de Bienne seront remis au concours, on peut imaginer que les francophones de l'extérieur auront peu de chance de remporter la mise.

Il est également étonnant de savoir que le 27 mai 2019 la directrice des finances en visite à Moutier certifiât aux mêmes employés que rien n'était en cours pour réaliser une fusion des services des deux régions et que la Région Jura bernois de l'Intendance des impôts resterait autonome. La décision communiquée le 4 juillet 2019 est d'autant plus contrariante que dans le même temps, la création de nouveaux postes à Berne en lien avec la transformation digitale a été annoncée.

On aurait pu au contraire imaginer pour notre région la création d'un centre de compétences regroupant toutes les entités francophones des impôts, y compris celles qui se trouvent actuellement à Berne. Par exemple les sections des gains immobiliers, le rappel d'impôt, les impôts à la source, les personnes morales en partie, les impôts de succession et donations, etc. Cela aurait permis de renforcer l'administration décentralisée francophone de manière innovante. On aurait aussi pu, de façon à mettre en valeur le statut particulier du Jura bernois et de sa population francophone, tout simplement maintenir une entité indépendante dans le Jura bernois sans toucher à ses prérogatives. Cela aurait été une marque de respect.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Sur quels paramètres s'est appuyée la Direction des finances pour prendre sa décision ?
2. Pourquoi la Direction des finances a-t-elle décidé de concentrer ses efforts de réduction principalement sur le dos des régions Seeland et Jura bernois ?
3. Est-ce que d'autres scénarios ont été évalués par la Direction des finances pour supprimer les 9,5 postes dans d'autres services dans le reste du canton ? Si oui, lesquels ?
4. Pourquoi la Direction des finances souhaite-t-elle mettre en œuvre une fusion des services du Seeland et du Jura bernois ? Quelles sont ses intentions à court, moyen et long terme ?
5. Est-ce que la Direction des finances a envisagé de renforcer la Région Jura bernois de l'Intendance des impôts en y plaçant toutes les entités francophones des impôts pour en faire un centre de compétences ?

6. Quelles sont les intentions de la Direction des finances pour renforcer les structures du Jura bernois et le bilinguisme de manière générale ?

Motivation de l'urgence : L'urgence est requise étant donné que la restructuration devrait avoir lieu durant les prochains mois.

Destinataire

- Grand Conseil